



Succession de mon papa a etranger

Par **Jean Brouch**, le **23/01/2025 à 19:06**

Bonjour mon papa est décédé en Équateur en 2007 il s'était remarié avec une équatorienne en France et avait fait valoir son mariage en Équateur. J'aurais voulu savoir quel était mon droit sur la succession en Équateur ? Et deuxième question mon père s'est marié en France mais il est parti une semaine ou deux après vivre en Équateur quelqu'un de mon entourage me dit que son mariage ne serait peut-être pas valable car il n'aurait pas vécu 6 mois sur le territoire français est-ce vrai ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **23/01/2025 à 19:12**

Bonsoir et bienvenue

L'exigence d'une résidence de six mois sur le territoire français pour l'un des époux n'est pas une condition systématique pour la validité du mariage.

Le simple fait de quitter le territoire français peu de temps après le mariage ne suffit généralement pas à en annuler la validité.